

Décision n° 212-2022

Service : Marchés Publics

**Objet : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LA CRECHE MARTINE MARCHAND/
MARCHE D'INSERTION SOCIALE/ AVENANT N°1**

Page 1 / 1

Le Maire de la Commune de Villers-lès-Nancy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Villers-lès-Nancy en date du 25 mai 2020 portant délégation de certains de ses pouvoirs à M. le Maire ;

Vu la décision n°173-2021 en date du 29 juillet 2021 attribuant le marché de prestation de nettoyage de la crèche Martine MARCHAND à ASFED Chic-services,

Considérant, la nécessité de lancer une procédure de mise en concurrence,

DECIDE

Article 1 : La durée du marché initialement fixée à l'article 1.4 du Cahier des Charges Particulières est prolongée jusqu'au 31 octobre 2022 inclus.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Régional,**

François WERNER